Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 677f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

677
12.10.2007

Communiqué du Greffier

Les autorités italiennes assurent la Cour de leur soutien et sont prêtes à des réformes

Par l'accueil qu'elles ont réservé au Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, M. Jean-Paul Costa, les autorités italiennes ont marqué leur entier soutien à la Cour dans ses efforts pour mieux assurer la protection des droits de l'Homme en Europe.

A l'invitation des autorités italiennes, le Président Costa, accompagné d'une délégation composée notamment de Vladimiro Zagrebelsky, juge élu au titre de l'Italie, s'est rendu en visite officielle à Rome du 9 au 10 octobre 2007. Le Président Costa a été reçu par le Président de la République italienne, M. Giorgio Napolitano, avec lequel il s'est entretenu notamment de la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il a également pris part à une séance de travail qui a réuni les présidents et des membres de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat au cours de laquelle l'application de la loi Pinto a été abordée, ainsi que la jurisprudence de la Cour sur le droit de propriété. Le Président de la Cour a enfin rencontré le Ministre de la Justice, M. Clemente Mastella, qui a décrit les projets de réforme en cours du système judiciaire, dont le but est de remédier à la lenteur endémique de ce système. Le Président Costa s'est également entretenu avec le Président et les juges du Conseil constitutionnel du renforcement de la coopération entre les deux juridictions. L'ambassadeur Pietro Lombardo, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, a assisté à l'ensemble de ces rencontres.

***

Des informations complémentaires au sujet de la Cour peuvent être obtenues sur son site Internet (http://www.echr.coe.int).

Contacts pour la presse
Stéphanie Klein (téléphone : 00 33 (0)3 88 41 21 54)
Tracey Turner-Tretz (téléphone : 00 33 (0)3 88 41 35 30)
Paramy Chanthalangsy (téléphone : 00 33 (0)3 90 21 54 91)

La Cour européenne des Droits de l'Homme *a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950.*

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.